



## Commission de la Santé et des Sports

### Procès-verbal de la réunion du 26 mars 2019

#### Ordre du jour :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 8 janvier 2019
2. 7450 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2019 et modifiant :
  - 1° le Code de la sécurité sociale ;
  - 2° le Code du travail ;
  - 3° la loi générale des impôts modifiée du 22 mai 1931 (« Abgabenordnung »)
  - 4° la loi modifiée du 30 juin 1947 portant organisation du Corps diplomatique ;
  - 5° la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu ;
  - 6° la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée ;
  - 7° la loi modifiée du 10 décembre 1998 portant création de l'établissement public dénommé « Fonds d'assainissement de la Cité Syrdall » ;
  - 8° la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat ;
  - 9° la loi modifiée du 24 décembre 1999 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2000 ;
  - 10° la loi modifiée du 22 décembre 2006 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2007 ;
  - 11° la loi modifiée du 14 décembre 2016 portant création d'un Fonds de dotation globale des communes
- 7451 Projet de loi relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2018 – 2022
  - Rapporteur : Monsieur André Bauler
  - Présentation par Monsieur le Ministre des Sports des volets du budget relevant de sa compétence
3. Divers

\*

Présents : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Gilles Baum, M. Sven Clement, M. Mars Di Bartolomeo, M. Jeff Engelen, M. Paul Galles, remplaçant M. Georges Mischo, M. Claude Haagen, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Marc Hansen, remplaçant Mme Stéphanie Empain, Mme Carole Hartmann, Mme Françoise Hetto-Gaasch, Mme Josée Lorsché, M. Marco Schank, remplaçant Mme Martine Hansen

M. Marc Baum, observateur délégué

M. Dan Kersch, Ministre des Sports

M. Guillaume Bremer, M. Laurent Deville, M. Rob Thillens, du Ministère des Sports

Mme Patricia Pommerell, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Marc Angel, M. Eugène Berger, Mme Stéphanie Empain, Mme Martine Hansen, M. Georges Mischo

\*

Présidence : M. Mars Di Bartolomeo, Président de la Commission

\*

**1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 8 janvier 2019**

Le projet de procès-verbal sous rubrique est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**2. 7450 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2019 et modifiant :**

**1° le Code de la sécurité sociale ;**

**2° le Code du travail ;**

**3° la loi générale des impôts modifiée du 22 mai 1931 (« Abgabenordnung »)**

**4° la loi modifiée du 30 juin 1947 portant organisation du Corps diplomatique ;**

**5° la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu ;**

**6° la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée ;**

**7° la loi modifiée du 10 décembre 1998 portant création de l'établissement public dénommé « Fonds d'assainissement de la Cité Syrdall » ;**

**8° la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat ;**

**9° la loi modifiée du 24 décembre 1999 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2000 ;**

**10° la loi modifiée du 22 décembre 2006 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2007 ;**

**11° la loi modifiée du 14 décembre 2016 portant création d'un Fonds de dotation globale des communes**

**7451 Projet de loi relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2018 - 2022**

Après une brève introduction de Monsieur Mars Di Bartolomeo, Monsieur Dan Kersch, Ministre des Sports, procède à la présentation des volets du projet de budget relevant de son portefeuille ministériel.

Afin d'assurer la comparabilité avec les exercices budgétaires précédents, il convient de déduire l'alimentation du fonds d'équipement sportif national ainsi que la rémunération des agents de l'État faisant partie de l'administration gouvernementale, ces derniers étant dorénavant budgétisés dans leurs ministères respectifs et non plus globalement dans le ministère de la Fonction

publique. Partant, le budget pour l'année 2019 prévoit une augmentation effective de 3,6 millions d'euros (+18%) par rapport à l'exercice budgétaire 2018 (dépenses générales). Le Ministre souligne l'importance qu'il accorde à cette augmentation effective du budget en chiffres absolus, même si elle ne permet pas encore d'atteindre l'objectif déclaré, à l'époque, de consacrer 1% du budget de l'État aux sports.

Alors que le projet de budget pour 2019 doit être considéré comme un budget de transition, il permet néanmoins de mettre l'accent sur un certain nombre de priorités.

Ces priorités découlent de la motion adoptée à l'unanimité par la Chambre des Députés lors de la séance du 27 février 2018 et invitant le Gouvernement à valoriser davantage l'importance du sport dans la société, à soutenir le processus de professionnalisation des structures fédérales, à augmenter de manière conséquente les crédits alloués aux fédérations sportives dans les domaines administratif et sportif et à poursuivre la mise en œuvre du « *Concept intégré pour le sport au Grand-Duché de Luxembourg* ». Elles se basent, d'autre part, sur l'accord de coalition 2018-2023 qui dispose de manière générale que « *les moyens financiers dédiés au sport et au mouvement sportif seront augmentés progressivement et de manière conséquente* ».

Ainsi, il est prévu de renforcer les structures fédérales du Comité olympique et sportif luxembourgeois (COSL) qui, en tant qu'organisateur privé, doit être en mesure de fonctionner en toute indépendance, d'accueillir de nouvelles fédérations et de s'acquitter de nouvelles tâches au niveau international. Les crédits inscrits à l'article 33.000 connaissent, partant, une augmentation de 62.626 euros (+13,9%).

De manière générale, les subsides au profit du COSL, des fédérations sportives agréées et des sociétés affiliées (article 33.010) augmentent de l'ordre de 63,9% (585.000 euros). La participation à l'indemnisation des cadres administratifs et des entraîneurs nationaux des fédérations sportives agréées (article 33.013) connaît une hausse de 654.000 euros (+21,5%). Monsieur Kersch précise à cet égard que les fédérations sportives sont appelées à présenter un concept clair afin de pouvoir bénéficier de ces subsides. Il informe par ailleurs que le ministère des Sports et le COSL ont engagé un processus de réflexion afin de déterminer la meilleure méthodologie pour améliorer encore la coopération avec les fédérations.

La participation de l'État aux frais de l'encadrement sportif de qualité des enfants par les clubs sportifs connaît une augmentation de 400.000 euros (+22,2%). Étant donné qu'il s'agit d'un crédit non limitatif et sans distinction d'exercice, le ministère dispose d'une certaine flexibilité pour réserver une suite favorable à toutes les demandes répondant aux conditions du subside. En 2018, le Ministère a reçu, de la part de 26 fédérations, 305 demandes pour un subside de base et 260 demandes pour le subside « *Qualité+* ». Partant, le montant effectivement liquidé dépasse le montant initialement budgétisé d'un million d'euros.

Monsieur Kersch rappelle que 2019 constitue la deuxième année du onzième programme quinquennal d'équipement sportif pour les années 2018 à 2022, qui prévoit notamment la finalisation du nouveau stade national de football et de rugby, dont l'ouverture est prévue entre mai et septembre 2020, la réalisation future du vélodrome national à Mondorf-les-Bains et la

modernisation des installations de l'Institut national des sports (INS) afin de servir comme nouveau stade national d'athlétisme.

En ce qui concerne la construction du vélodrome national et du complexe sportif à Mondorf-les-Bains, le Ministre se félicite de la bonne coopération avec la commune de Mondorf-les-Bains qui sera le maître d'ouvrage et deviendra propriétaire du complexe sportif (piscine, hall sportif, lycée), alors que la propriété du vélodrome reviendra à l'État. Pour ce qui est du nouveau stade national d'athlétisme, le Ministre informe que des riverains ont introduit une action judiciaire devant le Tribunal administratif qui risque de retarder le début des travaux de construction.

Quant à la création d'un musée du sport luxembourgeois prévue dans l'accord de coalition 2018-2023, Monsieur Kersch rappelle qu'une discussion constructive est en cours avec la Ville d'Esch-sur-Alzette, cette dernière ayant déjà lancé les préparatifs pour la création d'un tel musée au niveau communal.

Les crédits destinés aux mesures de promotion dans l'intérêt du sport de compétition et du sport d'élite (article 33.020) augmentent de l'ordre de 11,8% (120.000 euros). Dans ce contexte, le Ministre renvoie à l'augmentation substantielle de la contribution financière attribuée au « *Luxembourg Institute for High Performance in Sports* » (LIHPS) qui a été créé en 2017 par le ministère des Sports, le COSL et la Société luxembourgeoise de médecine du sport (SLMS). Le LIHPS offre un accompagnement professionnel des sportifs d'élite, sur le plan technique, scientifique, médical, paramédical, physiologique et psychologique, qui se fera dès mai 2019 au « *High Performance Training & Recovery Center* » (HPTRC) du Centre national sportif et culturel (d'Coque). Étant donné que le HPTRC a été créé dans l'intérêt et au service du sport de haut niveau, il a été décidé de réserver son utilisation aux sportifs d'élite nationaux plutôt que de permettre une utilisation à des fins commerciales. Partant, il s'avère nécessaire de compenser le manque à gagner de la Coque et d'augmenter les moyens mis à la disposition du LIHPS (+107%).

Étant donné que les coûts de fonctionnement du Centre national sportif et culturel ne sont pas entièrement pris en compte par l'État, la Coque s'est vue obligée de couvrir ses frais grâce à des activités de nature commerciale et de facturer les frais d'utilisation aux fédérations concernées. Afin de remédier à cette situation, il a été décidé d'augmenter la dotation de la Coque.

En guise de conclusion, Monsieur Kersch annonce que la politique volontariste visée par le projet de budget sera continuée au-delà de 2019, comme prévu dans la programmation financière pluriannuelle pour la période 2018-2022. En vue des négociations budgétaires pour l'exercice 2020, il se montre optimiste quant à une augmentation des crédits alloués aux sports.

### **Échange de vues**

- Monsieur Sven Clement demande des précisions au sujet de l'article 43.000 qui prévoit une augmentation de la participation aux frais de fonctionnement des installations sportives des communes et des syndicats intercommunaux.
- En guise de réponse, Monsieur Kersch informe que cet article inclut la participation de l'État aux frais de fonctionnement du nouveau stade de football et de rugby, ainsi que celle des centres sportifs nationaux gérés

au niveau communal. Dans ce contexte, le Ministre indique que les installations sportives des communes et des établissements scolaires ne sont souvent pas utilisées à plein rendement, notamment faute de personnel disponible en-dehors des heures de service ordinaires.

- Madame Josée Lorsché s'enquiert de l'état d'avancement du projet visant à localiser les équipements sportifs dans les centralités urbaines existantes par le biais du Syndicat intercommunal de gestion informatique (SIGI) et à afficher les informations recueillies sur le site du ministère des Sports.
- Un représentant du ministère des Sports précise qu'il était initialement prévu que les communes concernées inscrivent les informations concernant leurs installations sportives dans la base de données créée à cette fin. Or, la mise en œuvre de cet inventaire s'est avérée plus compliquée que prévu, de sorte que le ministère a décidé de confier cette tâche à ses propres agents. Les informations recueillies doivent permettre de déterminer le degré d'utilisation des installations sportives en vue d'une meilleure planification pour l'avenir. Afin de continuer la mise en œuvre de ce projet, un montant de 250.000 euros est inscrit dans le fonds d'équipement sportif national.
- Monsieur Marc Hansen apporte son soutien à cette initiative et souligne l'opportunité d'accorder, le cas échéant, une aide aux communes concernées afin de permettre une extension des heures d'ouverture des installations sportives.
- Monsieur Kersch se dit disposé à considérer la possibilité de soutenir les communes désireuses de mettre leurs installations sportives à la disposition des associations, y inclus celles qui sont actives dans le domaine du sport pour tous, afin de couvrir les besoins de la Ligue des associations sportives de l'enseignement primaire (LASEP) et de la Ligue des associations sportives estudiantines luxembourgeoises (LASEL), ainsi que les besoins croissants des maisons relais.
- En réponse à une question de Monsieur Clement, les représentants du ministère des Sports informent que les crédits inscrits à l'article 74.300 (18.000 euros) sont destinés à financer un monument qui sera érigé à Ahn en souvenir d'Alphonse Steinès, initiateur du premier passage du Tour de France dans les Pyrénées. Alphonse Steinès était de nationalité luxembourgeoise et natif du village d'Ahn. Le monument en question sera installé dans un abribus sous forme d'un banc simulant la différence de l'altitude des Pyrénées.
- En réponse à une question de Madame Carole Hartmann, Monsieur Kersch précise que la promotion de l'image du Luxembourg dans le domaine des sports est inscrite dans la section du ministère des Affaires étrangères et européennes, ce dernier ayant la compétence générale en la matière. Ceci dit, des discussions ont été engagées avec le ministère des Affaires étrangères et européennes en vue d'un transfert éventuel de ces crédits vers la section du ministère des Sports. Néanmoins, le Ministre donne à considérer que les subsides liés à la promotion de l'image du Luxembourg dans le domaine des sports ne sont pas forcément alloués selon des critères purement sportifs, mais

plutôt sur base de la visibilité des sportifs d'élite luxembourgeois à l'étranger. Afin d'éviter tout malentendu, il convient de communiquer clairement l'objectif et les critères de ces aides aux bénéficiaires potentiels.

- Madame Hartmann renvoie encore à l'accord de coalition 2018-2023, qui prévoit une révision et un élargissement du champ d'application du règlement grand-ducal concernant l'octroi d'un congé sportif, et demande si les indemnités compensatoires nécessaires sont d'ores et déjà budgétisées.
- En guise de réponse, Monsieur Kersch annonce son intention de mener une discussion avec les responsables du COSL afin d'identifier plus en détail les besoins en matière de congé sportif. Alors que cette question est déjà suffisamment bien réglée pour les sportifs d'élite, il faut probablement envisager des mesures supplémentaires pour élargir le congé sportif au personnel d'encadrement. Le nouveau règlement grand-ducal devrait entrer en vigueur avant la fin de l'année 2020.
- Madame Lorsché renvoie à l'accord de coalition 2018-2023, qui prévoit un renforcement des efforts contre le dopage en augmentant les moyens humains et financiers de l'Agence luxembourgeoise antidopage (ALAD), et s'enquiert de l'état d'avancement de ce dossier.
- Monsieur Kersch relate que le ministère des Sports a proposé à l'ALAD de renforcer les effectifs de celle-ci par la création d'un poste d'infirmier/ère, une offre que l'ALAD n'a pas encore acceptée. En outre, de nouvelles installations seront mises à la disposition de l'ALAD au sein du HPTRC. Le Ministre se félicite du fait que l'ALAD est en mesure de travailler en toute indépendance et exprime sa reconnaissance pour le travail accompli par les bénévoles qui s'engagent dans ce domaine.
- Madame Nancy Arendt épouse Kemp s'enquiert des raisons qui ont mené à l'augmentation substantielle de l'article 12.120 (frais d'experts et d'études), qui passe en effet de 7.500 euros en 2018 à 146.000 euros en 2019.
- Monsieur Kersch réplique que cet article est destiné à développer le concept du musée du sport susmentionné en coopération avec un muséographe professionnel.
- En réponse à une autre question de Madame Arendt, un représentant du ministère des Sports précise que l'article 12.363 (Plan d'action national « *Gesond iessen, méi bewegen* »), qui passe de 50.000 euros à 100.000 euros, est destiné à couvrir les frais de publication et de traduction liés à une documentation.
- Madame Arendt donne encore à considérer que le HPTRC et le LIHPS sont susceptibles de générer des frais très importants, considérant le nombre limité de sportifs d'élite au Luxembourg. Elle se demande s'il est raisonnable de mettre à la disposition des sportifs d'élite un accompagnement professionnel de haut niveau au Luxembourg, alors que des offres semblables existent à l'étranger et sont actuellement utilisées par les athlètes luxembourgeois.

- Monsieur Kersch donne à considérer que le COSL et les fédérations ont exprimé le souhait de disposer des structures nécessaires au Luxembourg pour offrir aux sportifs d'élite un accompagnement professionnel dans les meilleures conditions possibles. En outre, l'existence du HPTRC devrait faciliter la mise en place d'un partenariat avec des centres semblables à l'étranger.
- Monsieur Mars Di Bartolomeo souligne la nécessité d'améliorer le réseau et la qualité des pistes cyclables utilisées à des fins de loisir.
- Monsieur Kersch rappelle que cette question relève de la compétence partagée du ministère de la Mobilité et des Travaux publics et des communes, donnant à considérer que la plus grande difficulté réside dans le fait que l'État ne dispose pas des terrains nécessaires pour réaliser des liaisons continues. Cela étant, le Ministre se dit disposé à œuvrer en faveur d'une meilleure application de l'article 6, alinéa 4, de la loi du 28 avril 2015 relative au réseau cyclable national et aux raccordements de ce réseau vers les réseaux cyclables communaux<sup>1</sup>.
- Monsieur Di Bartolomeo suggère encore d'envisager des mesures supplémentaires pour accompagner les athlètes d'élite après la fin de leur carrière sportive et de créer une sorte de guichet unique au sein du ministère des Sports à cette fin.
- Monsieur Kersch estime que la réorientation professionnelle des anciens sportifs d'élite se déroule normalement sans heurts. Il renvoie aux efforts entrepris pour promouvoir la double carrière, sportive et scolaire, des élèves-sportifs les plus prometteurs, bien que cette approche ne soit pas partagée par tous les experts. D'aucuns préconisent en effet une concentration exclusive sur la carrière sportive dès le plus jeune âge. Ceci dit, il est vrai qu'un jeune athlète talentueux doit prendre une décision de principe en temps utile, en fonction de la discipline sportive qu'il a choisie.
- Monsieur Di Bartolomeo souligne l'opportunité de prendre les mesures nécessaires pour assurer la qualité et la pérennité des événements sportifs d'envergure et estime que ces événements mériteraient d'être transmis à la télévision.
- Monsieur Kersch donne à considérer que les fédérations internationales et les chaînes de télévision imposent des critères de plus en plus exigeants en vue de la transmission d'événements sportifs. À titre d'exemple, l'Association internationale des fédérations d'athlétisme (IAAF) a visité la Coque en vue de l'organisation éventuelle des championnats d'Europe d'athlétisme en salle. Alors que la salle correspond aux exigences de l'IAAF, le nombre des places pour spectateurs a été considéré comme insuffisant. Par ailleurs, le Ministre souligne la nécessité absolue pour les fédérations et associations désireuses d'assurer la transmission d'un événement sportif d'approcher le ministère suffisamment en amont et de lui soumettre une

---

<sup>1</sup> « L'entretien courant du réseau national incombe aux communes sur le territoire desquelles se trouvent les différents tronçons ou parties des pistes cyclables. En cas de carence des communes, les prestations nécessaires au maintien de la viabilité du réseau sont exécutées par l'Etat aux frais des communes. »

estimation détaillée des coûts en vue d'une participation éventuelle de l'État aux frais de transmission.

**3. Divers**

Les membres de la Commission de la Santé et des Sports acceptent l'invitation du Ministre à visiter le HPTRC en amont de l'ouverture officielle de celui-ci.

En outre, ils acceptent l'invitation de Monsieur Kersch à participer à la visite du chantier du nouveau stade national de football et de rugby qui sera organisée conjointement par le ministère des Sports et la Ville de Luxembourg le mercredi, 3 avril 2019 à 11.00 heures.

Le Secrétaire-administrateur,  
Patricia Pommerell

Le Président de la Commission de la Santé et des  
Sports,  
Mars Di Bartolomeo